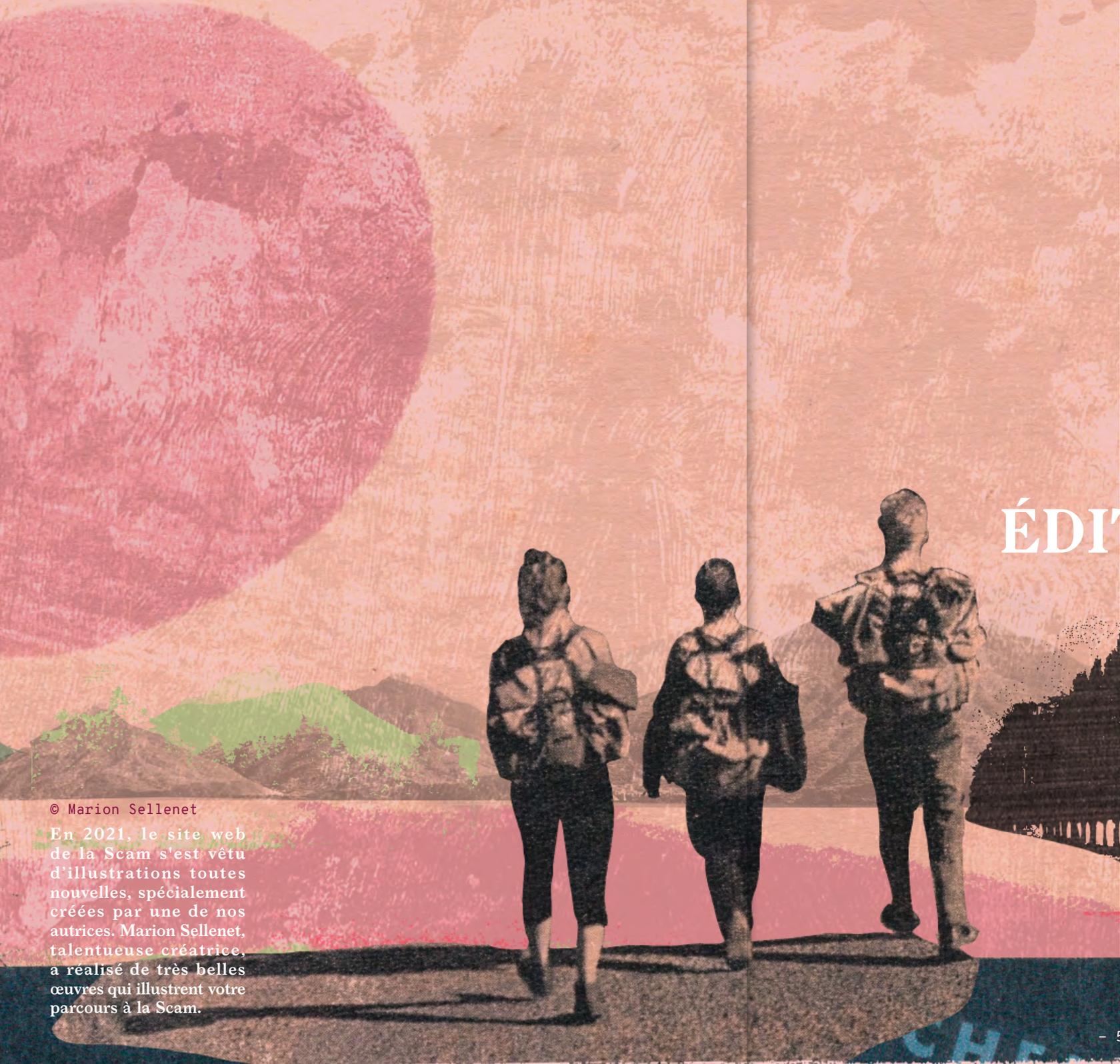


La Scam en 2021

1. **ÉDITOS** p05
2. **LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2021** p11
3. **LES AUTEURS ET AUTRICES AU CŒUR DE TOUTES LES ACTIONS DE LA SCAM** p21
4. **PERCEVOIR ET RÉPARTIR LES DROITS D'AUTEUR, PRÉCISION ET EFFICACITÉ** p33
5. **LA SCAM ET SES PARTENAIRES** p41
6. **RAPPORT DE GESTION** p51



ÉDITOS

© Marion Sellenet

En 2021, le site web de la Scam s'est vêtu d'illustrations toutes nouvelles, spécialement créées par une de nos autrices. Marion Sellenet, talentueuse créatrice, a réalisé de très belles œuvres qui illustrent votre parcours à la Scam.

« Oui, la culture est essentielle à la vie. Elle nomme, elle accompagne, elle aide, elle nourrit. »

Isabelle Rey,
Présidente du Comité
belge de la Scam



© S.K.

2021 a été une année de mal de mer. Elle nous a ballotté-es d'une vague à l'autre, d'un espoir de sortie de crise à une désillusion. Avec un point d'orgue la veille de Noël, quand le gouvernement a annoncé une nouvelle fermeture totale des théâtres et des cinémas. La mobilisation s'est mise en place immédiatement, les Comités belges de la Scam et de la SACD, réunis en urgence, ont déposé un référé au tribunal de première instance contre ce décret, qui heureusement, et grâce à d'autres recours, a été annulé. Une fois de plus cette réactivité a prouvé la force de nos sociétés et la force de notre collectif d'auteurs et d'autrices.

C'est au mitan de cette année tumultueuse que j'ai repris des mains de Renaud Maes le gouvernail du Comité belge de la Scam. Renaud Maes qui l'a tenu durant deux années de tempêtes, et dont le travail acharné nous a permis de garder la tête hors de l'eau. Merci à lui qui a vécu une présidence difficile, durant laquelle nous nous sommes vu-es par écrans interposés ou derrière des masques et à distance, loin de la chaleur humaine. Sa ténacité, son travail et celui de toute l'équipe de la Scam, nous ont permis de mener de nombreux combats pour aider les auteurs et les autrices dans ces temps difficiles.

Ces combats nous les poursuivons, les menons et les mènerons encore. La crise n'est pas derrière nous, elle va laisser de nombreuses traces. À l'heure où j'écris ces lignes, la guerre fait rage à quelques centaines de kilomètres de chez nous, en Europe. Elle va avoir un impact ici, nous le savons tous et toutes. Nous devons nous préparer à un futur difficile.

Mais malgré tout et peut-être même surtout, nous allons continuer. Continuer à écrire, à filmer, à enregistrer, continuer d'aller à la rencontre de vies singulières, à ouvrir les yeux, à témoigner. Continuer à proposer du sens, de la réflexion, des récits, loin des formatages, des préconçus et des simplifications.

Nous, auteurs, autrices, avons un rôle à jouer. Non pas comme des politiciens ou des politiciennes, mais avec notre langage propre. Par les mots, par l'image, par le son, par les histoires que nous racontons, nous œuvrons à la compréhension du monde et l'enrichissons d'humanité. Oui, la culture est essentielle à la vie. Elle nomme, elle accompagne, elle aide, elle nourrit.

Le Comité belge de la Scam et son équipe continueront à la défendre et à défendre celles et ceux qui en sont le socle, les auteurs et les autrices. Nous serons à vos côtés dans la défense de vos droits, pour vous soutenir, vous promouvoir, défendre des regards originaux et audacieux comme ceux que nous avons célébrés par nos prix annuels.

En dépit des tempêtes et du ciel chargé qui stagne sur nos têtes, nous maintiendrons le cap, contre vents et marées, avec vous, jusqu'à la prochaine éclaircie et au-delà.

2021 s'éloigne à grande vitesse, alors que l'actualité dramatique de l'année nouvelle nous questionne sur l'avenir.

Aux valeurs de liberté de création et de large accès à l'Art et à la Culture doivent sans cesse être recombinaées celles de solidarité et d'engagement démocratique. Et cela pour guider avec précision et pertinence l'action de la Scam en Belgique, celle de son Comité belge et de son équipe permanente.

Les crises qui se succèdent accroissent l'exigence de concrétiser des services et des soutiens intellectuels et matériels pour chacun·e de nos membres.

Voilà ce que furent les priorités de 2021, voilà ce qui nous mobilise en ce début 2022.

Ainsi, négocier et partager au mieux les revenus générés par les usages des œuvres :

- Nous avons multiplié les négociations avec les radiodiffuseurs et les distributeurs de services de médias pour obtenir des rémunérations adéquates et équitablement proportionnelles aux recettes générées ;
- Nous avons perfectionné nos outils et nos méthodes de gestion ;
- Nous avons entamé la modernisation de nos barèmes de répartition.

Ainsi, réfléchir ensemble aux réalités professionnelles, établir les constats nécessaires, formuler des propositions constructives, convaincre :

- Nous avons entamé une réflexion sur le contrat de gestion de la RTBF, sur le renouvellement de ses missions, notamment culturelles, sur son rôle spécifique et structurant en matière de création documentaire au sein de la filière de l'Audiovisuel en Belgique francophone ;
- Nous avons participé aux travaux du PILEn pour garantir aux auteurs et autrices de livres une reconnaissance comme des professionnel·les à part entière ;
- Nous avons défendu vigoureusement les intérêts spécifiques des créateurs et créatrices au sein du Groupe de travail WITA dédié à la réforme du régime social.

Ainsi, concevoir et mettre à disposition des services de conseil, d'information et de soutien culturel :

- Avec l'asbl Bela, nous avons amélioré la promotion des œuvres de nos répertoires ;
- Avec le fonds d'Action culturelle du Comité belge, nous avons multiplié les bourses et les programmes de soutien ;
- Avec le fonds Gulliver, nous avons aidé à initier une dizaine de documentaires audio ;
- Avec le Service juridique et nos expert·es, nous avons répondu à vos nombreuses demandes de conseils juridiques, sociaux, fiscaux.

Le rapport annuel 2021 qui suit vous montrera en détail comment nous avons réuni et déployé les ressources dont nous disposons, pour le bénéfice individuel et collectif de chacun et chacune des auteurs et autrices qui font la Scam.

« Aux valeurs de liberté de création et de large accès à l'Art et à la Culture doivent sans cesse être recombinaées celles de solidarité et d'engagement démocratique. »



Frédéric Young,
Délégué général de la Scam

LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2021

Le Comité belge de la Scam, en collaboration avec le Délégué général, Frédéric Young, et l'équipe de la Scam, a été extrêmement actif durant l'année 2021 avec de nombreux chantiers.

La crise sanitaire qui nous impacte depuis 2020 a continué à nous mobiliser. Cette crise a révélé à la société toute entière, s'il était encore nécessaire de le faire, la précarité dans laquelle vivent la plupart des auteurs et des autrices, et des artistes en général. C'est en partie grâce ou à cause de celle-ci que le gouvernement s'est penché sur **une réforme du régime artiste, dite réforme « WITA » (Working in the Arts)**, sur laquelle nous avons travaillé une bonne partie de l'année avec notre Délégué général, Frédéric Young et et le directeur de notre Service juridique, Tanguy Roosen.

Le diagnostic est connu et documenté depuis de nombreuses années : le régime actuel de protection sociale des « artistes » ne permet pas de répondre à la précarité et ne prend pas en compte l'énorme part de travail invisibilisé qui caractérise le secteur culturel.

Pour de nombreux créateurs et créatrices, et pour de nombreux intermittent-es artistes et technicien-nes, la gestion de l'accès et du maintien à la protection, notamment de chômage ou d'autres prestations sociales (comme les congés de maternité ou les accidents du travail) n'est pas seulement inadaptée en général, elle est trop souvent indécente.

La Scam est intervenue fortement dans les débats, en mobilisant tous ses membres (via un outil participatif, Citizenlab), puis en formulant des propositions coordonnées visant tous les niveaux de pouvoir en Belgique avec pour priorité un redéploiement de l'emploi artistique générateur de revenus (voir le document en ligne : www.scam.be/fr/actualites/320-protection-sociale-des-artistes-nos-propositions-concretes)

Ces positions ont ensuite été défendues, pour ce qui concerne les affaires sociales, au sein du groupe de travail fédéral WITA qui s'est réuni chaque semaine durant plusieurs mois début 2021. À la clôture de ces travaux, les trois ministres compétents (Pierre-Yves Dermagne, Frank Vandenbroecke, David Clarinval) ont élaboré

une synthèse des discussions, où des idées clés défendues par la Scam sont à relever : la reconnaissance du travail invisibilisé, l'importance de maintenir des conditions d'accès compatibles avec la capacité contributive réelle des artistes (bien inférieure à celle d'autres catégories socio-professionnelles), la pluri-annualité des dispositifs, etc.

La Scam a aussi interpellé le groupe et les représentants des ministres impliqués sur les risques de voir les conditions de renouvellement durcies sans étude sérieuse, sans cadastre des emplois pertinent, ni mécanisme d'évaluation en temps réel des effets de la réforme sur les groupes de bénéficiaires les plus fragiles.

À l'heure actuelle, le dossier est toujours en cours d'examen, nous restons vigilant-es et prêt-es à rebondir dès que nous en saurons un peu plus sur ce que les cabinets préparent. Le combat est loin d'être gagné, il ne faudrait pas que les bonnes intentions de départ finissent par jouer en notre défaveur et précarisent encore plus tout notre secteur.

Le Comité belge de la Scam poursuivra donc son action auprès de tous les responsables publics afin d'aboutir à une réelle amélioration de la situation socio-économique de ses membres.

Autre dossier important, la **défense du statut fiscal** (adapté au caractère mobilier des droits d'auteur que génèrent l'exploitation des œuvres). Ce statut fiscal, qui soutient de façon vitale la créativité dans le pays, est aujourd'hui remis en question en raison d'abus provenant d'entreprises ou de personnes étrangères au monde artistique. Le Comité belge maintient une veille et agit bien évidemment pour que le régime fiscal actuel soit préservé en faveur des revenus de droits d'auteur de ses membres.

Nous avons mené également des chantiers au niveau de chacun de nos répertoires. →

L'audiovisuel

La situation du documentaire à la **RTBF** a été notre premier grand combat. Il a mené à notre mobilisation autour du renouvellement du Contrat de gestion de la RTBF

Courant juin, nous avons appris la réduction drastique du nombre de documentaires dits « d'auteurs » ou de « création » — c'est-à-dire sans formatages imposés, libres — qui seraient dorénavant coproduits par la RTBF. Les fenêtres qui avant nous étaient accessibles sont désormais soumises à des normes, des codes, des dogmes qui vont à l'encontre d'un regard singulier tel que nous le défendons et tel que le défend le Centre du Cinéma. Nous avons interpellé la Ministre Linard à ce sujet, et avons constitué un front commun avec tout le secteur, nous liant aux différentes fédérations et associations (Pro Spere, UPFF, Arpi, SACD, AAAPA, Elles font des films...).

Nous avons demandé qu'un groupe de travail de la Chambre de Concertation cinéma soit réuni à ce sujet, le travail se poursuit actuellement. Il nous est impossible d'imaginer que la RTBF puisse laisser tomber un genre cinématographique si important dans le paysage et l'histoire du cinéma belge, et toute une partie de la profession qui en vit déjà difficilement.

Nous nous sommes ensuite penchés sur le prochain renouvellement du Contrat de gestion de la RTBF, qui est en discussion à l'heure actuelle (2022), et déterminera, entre autres, les modalités de la collaboration de notre télévision de service public avec le secteur audiovisuel. Auparavant ce contrat de gestion nous parvenait très tard et nous n'avions que très peu de possibilités d'intervenir à son sujet. Nous étions mis devant le fait accompli. Au vu du tournant de la politique de la RTBF, il était urgent de renverser la vapeur et d'agir en amont.

Nous avons rédigé, sous l'égide de la fédération Pro Spere et nos partenaires, une note commune qui définit nos principaux axes de réflexion, nos remarques et propositions. Ce mémo, intitulé « Pour un nouveau contrat de gestion » a été adressé au cabinet de la Ministre Linard, à tous les partis politiques et à la RTBF, afin de contribuer aux débats qui auront lieu au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La RTBF bénéficie d'une subvention de plus de 250 millions d'euros. L'usage de ces ressources qui représente 40 % de l'enveloppe culturelle disponible doit donc être précisément et efficacement régulé. Ce travail politique et sectoriel intense vise à obtenir une revalorisation substantielle des investissements de la RTBF dans la (co)production sonore et audiovisuelle, mais aussi de meilleures conditions de travail et de collaboration, en prônant l'adoption d'une charte de bonnes pratiques.

La RTBF est notre partenaire, elle joue un rôle majeur dans le secteur audiovisuel, dans la production et la diffusion de nos films. Elle se doit de les porter avec fierté. Nous demandons à ce que ceux-ci soient mieux valorisés et mieux diffusés, dans des cases accessibles. Pour poursuivre la réflexion sur le Contrat de gestion et susciter des échanges, nous avons entamé fin 2021 l'organisation de débats à la Scam, qui ont eu lieu début 2022. Le travail continue aujourd'hui, nous en reparlerons l'année prochaine, alors que le Contrat de gestion sera adopté, en espérant que notre voix sera entendue et que notre combat aura été utile.

Côté télévision, nous avons aussi amorcé un dialogue avec RTL-TVI, et espérons que des coproductions documentaires de qualité pourront être possibles avec la chaîne privée.

Nous avons également participé au sein de la Chambre de concertation cinéma aux négociations sur le décret SMA (Services Médias Audiovisuels) avec nos partenaires habituels (SACD, Pro Spere, UPFF, Arpi...). Ce décret impose aux distributeurs, chaînes de télévisions privées et plateformes, des obligations d'investissements dans la production audiovisuelle belge. Une première modification de ce décret, rendue nécessaire par l'urgence de transposer en droit belge une Directive européenne avait été adoptée en 2021. Malheureusement, celle-ci ne prévoyait que des taux de contribution excessivement bas (6 fois moins qu'en France !). La mobilisation de l'ensemble du secteur de la création et de la production audiovisuelles a permis de gagner une seconde révision décrétable qui devrait aboutir en 2022, avec cette fois des taux de contribution comparables à ceux de nos voisins. Le travail d'analyse auquel nous avons contribué, a amené à une série de propositions demandées par la Ministre Bénédicte Linard en vue de créer un consensus dans la filière sur cette nouvelle version du décret à soumettre ensuite au Parlement. Si la réforme proposée devait aboutir, ce qui suppose encore un avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et un débat au sein de la majorité politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS/ECOLO/MR), les moyens générés permettraient, à terme, de doubler les financements disponibles pour la création et la production audiovisuelles en Belgique francophone, tous secteurs confondus, en espérant que le documentaire ne récolte pas les miettes de ce financement supplémentaire. Nous y veillerons.

La radio

Nous avons alerté le Cabinet Linard sur le refus de financer une partie des projets soutenus par la commission consultative à la création radiophonique de 2020, en raison d'un manque de budget.

Notre lobby, allié à celui de l'ASAR (Association des auteurs et autrices de radio), a porté ses fruits en 2021 : une enveloppe supplémentaire a été dégagée afin de financer tous les projets sélectionnés. Nous avons également demandé que la commission se réunisse comme auparavant deux fois par an plutôt qu'une, ce qui n'a pas été entendu, et surtout que son financement soit pérennisé. Nous craignons l'impact de la baisse des recettes publicitaires sur son budget, et demandons également que les 100.000 € retirés de la création radiophonique pour financer des appels à podcasts de la RTBF y reviennent. Il faut dissocier les commandes de la RTBF de la création.

Notre mémo sur le futur Contrat de gestion revient sur les points du financement du Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR), nous ne les lâcherons pas.

Les œuvres de l'écrit

Nous travaillons sur le secteur du livre en collaboration avec le PILEn, et l'asbl Bela. Une vaste enquête sur les conditions de vie des auteurs et autrices littéraires a été menée durant l'année 2021. Ses résultats seront bientôt dévoilés, et ils nous permettront de brosser un paysage. Sans surprise, nous savons déjà que la situation est difficile et révèle beaucoup de précarité.

La Scam a également participé au sein de la Chambre de concertation à l'élaboration d'un nouveau contrat pour la filière du livre. Ce contrat offrirait une nouvelle dynamique pour le secteur, en créant des ponts, des liens entre les différents acteurs impliqués dans la filière, de l'auteur·trice aux lecteur·trices. Le tout sous l'égide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des actions de soutien au livre ont été poursuivies, notamment la campagne « Lisez-vous le belge ? », un relai de la Foire du livre virtuelle (au vu de son annulation en présentiel), ainsi que l'appui des différentes mesures de soutien en raison de la crise du Covid (par exemple l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'achat massif de livres belges par les bibliothèques, CPAS, etc.) pour lesquelles nous avons œuvrés en 2019.

Nous sommes mobilisé·es sur tous ces chantiers, secteur par secteur, toujours au côté des auteurs et des autrices que nous représentons. Nous sommes là pour soutenir la création, chercher de nouveaux moyens de financement, être vigilant·es sur les nouvelles mesures prises, défendre le statut des auteurs et autrices, œuvrer à de meilleures conditions de travail et de rémunérations, à une meilleure protection sociale, offrir à tous et à toutes une égalité salariale, une visibilité, une place à tout âge. La Scam restera toujours vigilante et en première ligne dans les combats pour la parité et la diversité, qui sont loin d'être gagnés.

Notre soutien aux auteurs et aux autrices, nous le manifestons aussi et avec enthousiasme par notre Action culturelle, nos bourses, nos partenariats avec les festivals et autres activités qui mettent en lumière le travail formidable de nos membres. Sans oublier nos prix annuels, qui nous permettent de découvrir et de mettre en lumière des œuvres riches, audacieuses, originales. La créativité des auteurs et autrices de la Scam est magnifique.

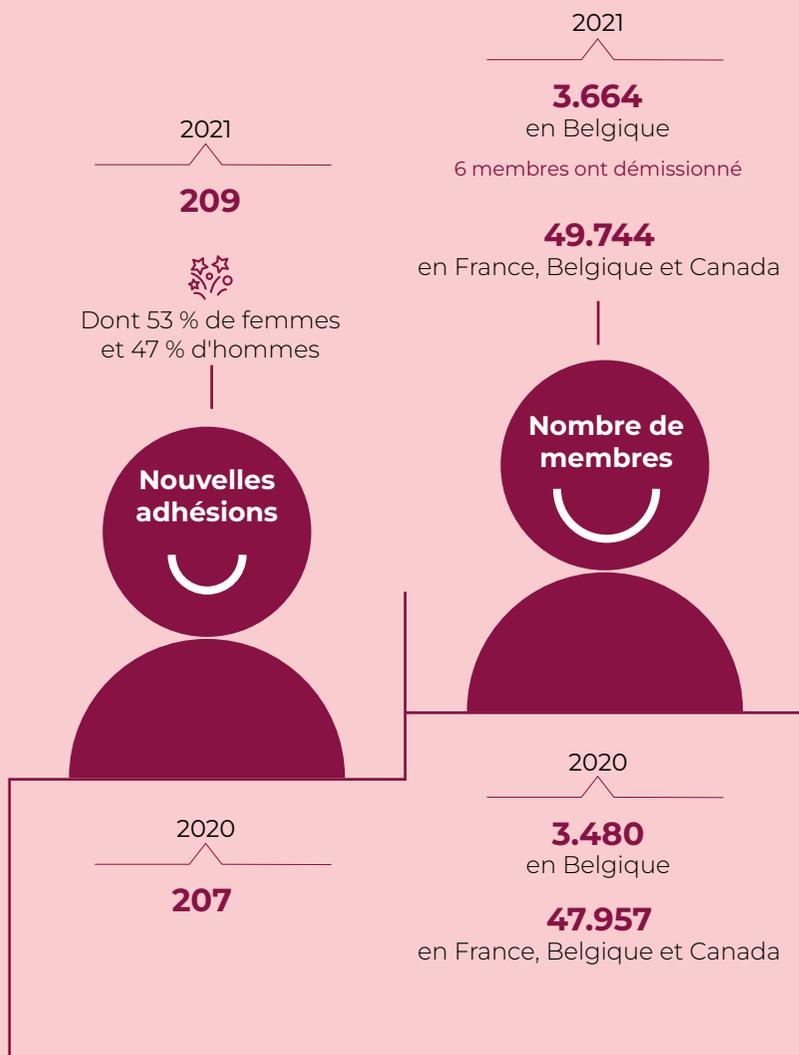
Pour terminer, saluons le travail de Renaud Maes qui a œuvré comme Président du Comité belge durant 2 ans, jusqu'en juin 2021, et celui de Paola Stévenne avant lui. Leur implication a été extraordinaire et a vraiment insufflé une nouvelle dynamique à notre société.

Saluons aussi le nouveau président du Conseil d'administration de la Scam, Rémi Lainé, avec qui la collaboration est d'ores et déjà excellente, en confiance. Enfin, 2021 a aussi été l'année de la célébration des 40 ans de notre société, qui de petit poucet des sociétés de gestion de droits d'auteur rassemble aujourd'hui plus de 49.000 membres. Cela valait bien une fête !

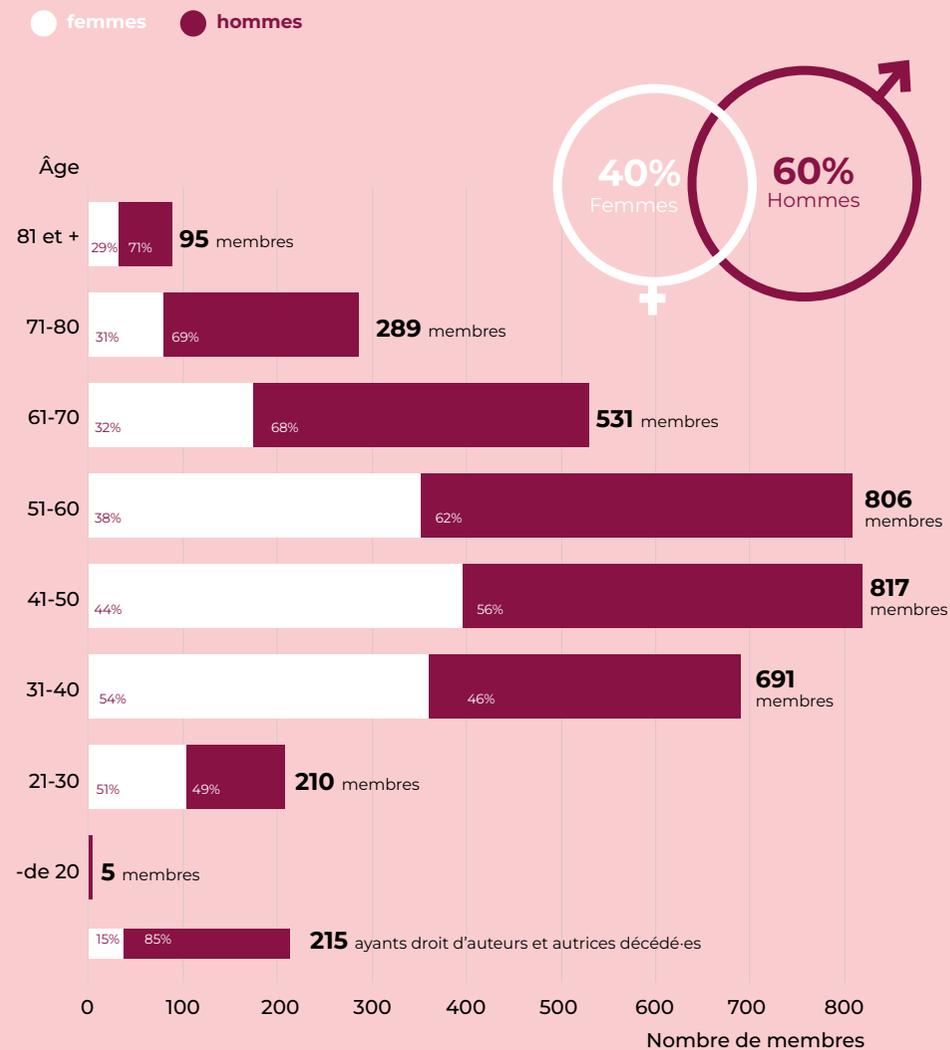
LES AUTEURS ET AUTRICES AU CŒUR DE TOUTES LES ACTIONS DE LA SCAM



Adhésions & membres



Répartition des membres par âge



12 auteurs et autrices élu-es pour 4 ans

7 nouveaux membres élu-es en 2021

11 réunions du Comité en 2021 en ligne et/ou en présentiel



3.664 auteurs et autrices au cœur de toutes les actions de la Scam



15 répartitions des différents droits d'auteur sur l'année

8 séances d'informations dans les écoles ou les festivals

1 réunion pour les nouveaux membres

50 newsletters

1 promenade des auteurs et des autrices



47 bourses Scam (15 bourses audiovisuelles et 32 bourses pour les œuvres de l'écrit) :

57 % à des femmes



7 prix annuels Scam

2 prix annuels communs Scam-SACD

6 prix attribués dans des festivals partenaires

16 bourses attribuées avec des partenaires (festivals ou structures professionnelles) pour soutenir la phase d'écriture et de création des projets

243 dossiers introduits par les auteurs et autrices pour des demandes d'Action culturelle



1022 dossiers d'auteurs et autrices traités

1701 interventions individuelles

195 observations sur des contrats

21 contrats individualisés rédigés

51 négociations de contrats

4 médiations

165 réunions avec des auteurs et autrices

22 renvois vers avocats spécialisés

Soutenir les auteurs et autrices affecté·es par la crise

Grâce aux activités de gestion de la Scam qui ont été maintenues et renforcées en faveur de ses membres.

Le paiement accéléré aux auteurs et autrices

La période de crise sanitaire et ses conséquences importantes dans le secteur culturel étant toujours d'actualité en 2021 la Scam a poursuivi l'accompagnement de ses membres en cette année difficile. Nous avons fait en sorte d'accélérer nos répartitions et d'en augmenter le nombre, notamment en débloquant de manière anticipative des droits (et soldes de droits) qui étaient disponibles.

Pour rappel, la Scam assure 5 répartitions de droits d'auteur par an (mars, mai, juillet, octobre, décembre) pour l'audiovisuel, la radio en Belgique, et divers droits en provenance de France ou d'autres pays hors de Belgique. À ces répartitions s'ajoutent celles liées spécifiquement aux œuvres de l'écrit (droits de reprographie, de prêt public, de copie privée numérique et littéraire...). Cette année l'effort a encore été poursuivi afin d'accélérer les répartitions de l'écrit, et notamment débloquer des soldes au titre d'années antérieures à 2020. Une attention particulière a aussi été réservée aux membres en demande d'avances sur des droits liés à des répartitions futures.

Face à la crise, la Scam a par ailleurs poursuivi le Fonds d'aide initié en 2020 afin de soutenir les auteurs et autrices qui en avaient besoin.

L'Action culturelle

L'Action culturelle a pour mission de soutenir la création et la diffusion d'œuvres, ainsi que la formation des auteurs et des autrices. Sous l'impulsion des membres du Comité belge de la Scam, l'Action culturelle propose un catalogue de bourses et de soutiens, des rencontres professionnelles, des partenariats avec des festivals. Toutes ces actions ont pour fonction de soutenir le travail des auteurs et autrices et leur ouvrir des perspectives.

La Scam a poursuivi cette mission fondamentale de soutien direct aux auteurs et autrices durant cette année où les effets des crises ont mis en évidence la fragilité des créateurs et créatrices, pourtant à la source de tout l'écosystème culturel. Une mission mise en œuvre à travers les programmes de bourses et appels à projets qui ont été maintenus et diversifiés, mais aussi à travers les prix annuels dont le nombre a doublé en 2021. Dans le cadre de ses partenariats, la Scam a également veillé à ce que les ressources qu'elle déployait, qu'elles soient financières, en conseil, en accompagnement, en formation aillent le plus directement possible aux auteurs et autrices. De nouvelles règles d'attribution ont également été mises en place de manière à s'ouvrir à de nouveaux partenariats.

En 2021, la Scam a renouvelé plusieurs appels à projets de grande ampleur grâce à des partenariats : 6 bourses d'écriture de 5.000 € ont été attribuées à des projets de documentaire en collaboration avec Orange Belgium et une dizaine de documentaires radio ont été créés dans le cadre de Gulliver en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF et la RTS. Dans le secteur de l'écrit, l'attention de la Scam s'est portée cette année plus particulièrement sur les conditions de travail des auteurs et autrices.

Pour illustrer toute cette activité, un chiffre : en 2021 l'équipe de l'Action culturelle a traité 243 dossiers introduits par les auteurs et autrices dans le cadre de toutes ces propositions qui ont jalonné l'année. Un travail considérable qui est un indicateur à la fois de la pertinence des programmes proposés mais aussi des besoins criants pour soutenir l'écriture et la création !

L'année 2021 a vu de nombreuses demandes d'interventions juridiques, reflet de la complexité actuelle des situations professionnelles, sociales et fiscales pour les auteurs et les autrices. Les mesures de confinement ont accentué l'organisation de réunions en ligne et d'échanges téléphoniques avec les membres qui sollicitent des conseils juridiques.

À l'instar de l'année 2020, le Service juridique a vu une augmentation de négociation de contrats portant sur des productions de podcasts et de webéries, témoignant d'un dynamisme de la création dans ces domaines.

Se mobiliser contre les mesures Covid

La Scam a mené des actions avec de nombreux partenaires contre les mesures abusives prises par le CODECO envers le secteur culturel en matière de « sécurité sanitaire ». Ces actions ont permis d'obtenir un Arrêt du Conseil d'État suspendant les mesures de fermeture des salles à la fin 2021, jugées non nécessaires, non motivées et discriminatoires.



Négocier les accords et renouveler les contrats pour assurer les droits des auteurs et autrices de l'audiovisuel

Les discussions relatives au nouveau tarif pour la retransmission et l'injection directe se sont poursuivies durant toute l'année 2021, avec différentes avancées notamment avec Orange Belgium, VOO, Telenet et M7.

Des accords ont été conclus avec DPG/VTM pour ses activités de radiodiffuseur et avec Telenet pour ses bouquets premium. Un accord a été conclu avec Streamz, la nouvelle plateforme flamande sur abonnement.

Le renouvellement du contrat de la Scam avec la VRT reste en revanche bloqué par les exigences du service public flamand, malgré les propositions raisonnables de la Scam visant à prendre en compte un usage toujours plus important des répertoires des auteurs et autrices. Toute fin 2021 un espoir de nouveau dialogue plus constructif s'est toutefois manifesté.

Le Service juridique de la Scam a également révisé des modèles de contrat de coproduction entre la RTBF et les producteurs belges francophones.

➤ www.scam.be/Centre de Ressources/Documents juridiques

Représenter tou·tes les membres de la Scam : le Comité belge

À l'Assemblée générale des membres de la Scam, tou·tes les auteurs et autrices résidant en Belgique disposent d'un droit de voter pour valider le rapport annuel et les données financières de la succursale et pour élire le Comité belge.

Le Comité belge de la Scam est composé de 12 auteurs et autrices élu·es pour 4 ans.



Élections

En 2021, 7 nouveaux membres ont été élu·es au Comité à la suite d'une procédure d'appel à candidatures ouvert à chaque auteur et autrice. Le vote s'est effectué en ligne sur l'Espace membre puisque l'Assemblée générale n'a pas pu se tenir en présentiel en raison de la crise sanitaire.

La présidence du Comité belge siège au Conseil d'Administration de la Scam à Paris, présidé par Rémi Lainé.

➤ www.scam.fr/lessentiel/fonctionnement/le-conseil-dadministration

EMMANUELLE BONMARIAGE
audiovisuel

JÉRÔME LAFFONT
vice-président -
audiovisuel

JÉRÔME LE MAIRE
audiovisuel

NINA TOUSSAINT
audiovisuel

ISABELLE REY
présidente -
audiovisuel

LAURENCE ROSIER
vice-présidente -
transmédia

BÉATRICE BRUNCLAIR
littérature

MYRIAM LEROY
littérature

EMMANUÈLE SANDRON
littérature

ISABELLE WÉRY
littérature

RENAUD MAES
littérature

MURIEL ALLIOT
radio

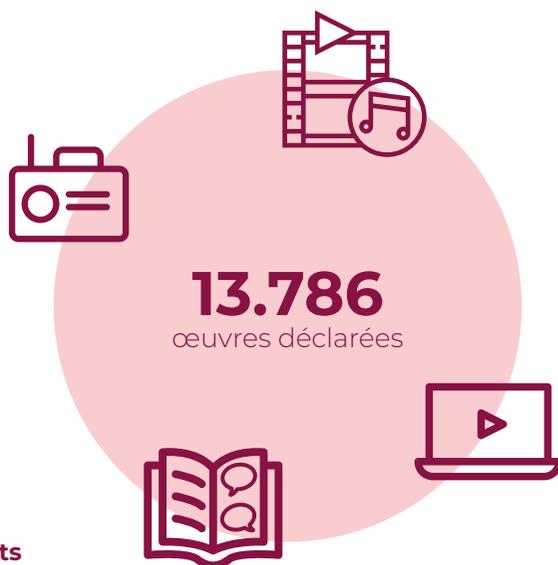
Isabelle Rey a été nommée présidente du Comité en 2021 à la suite de Renaud Maes. Elle est secondée par deux vices-président·es, **Laurence Rosier** et **Jérôme Laffont**.



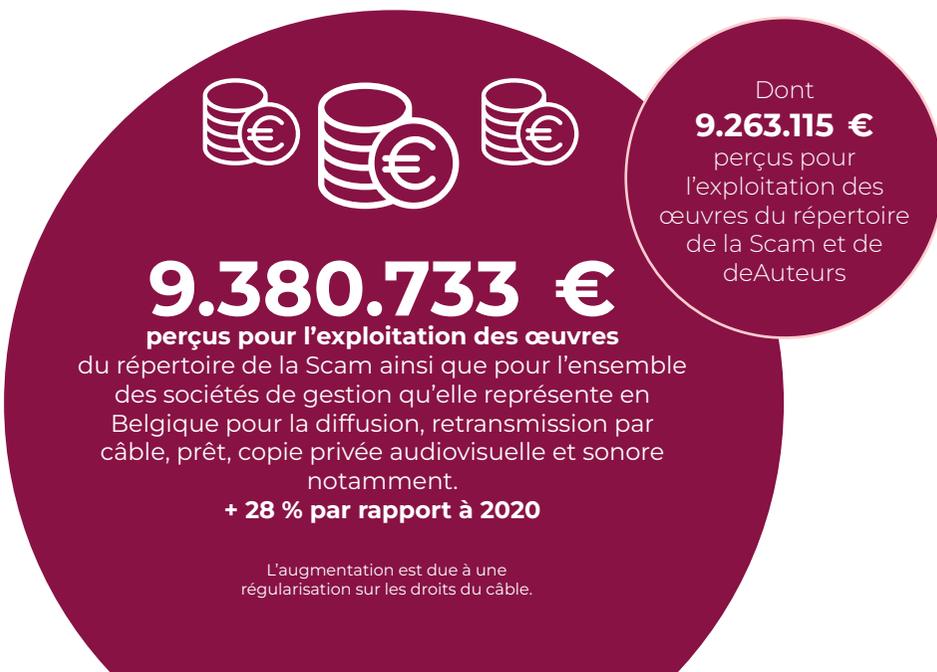
**PERCEVOIR ET
RÉPARTIR LES
DROITS D'AUTEUR,
PRÉCISION ET
EFFICACITÉ**

Des déclarations d'œuvres aux droits versés aux auteurs et autrices, 2021 en chiffres

1. Les déclarations d'œuvres



2. La perception des droits relatifs à l'exploitation de ces œuvres déclarées



3. La répartition des droits aux membres

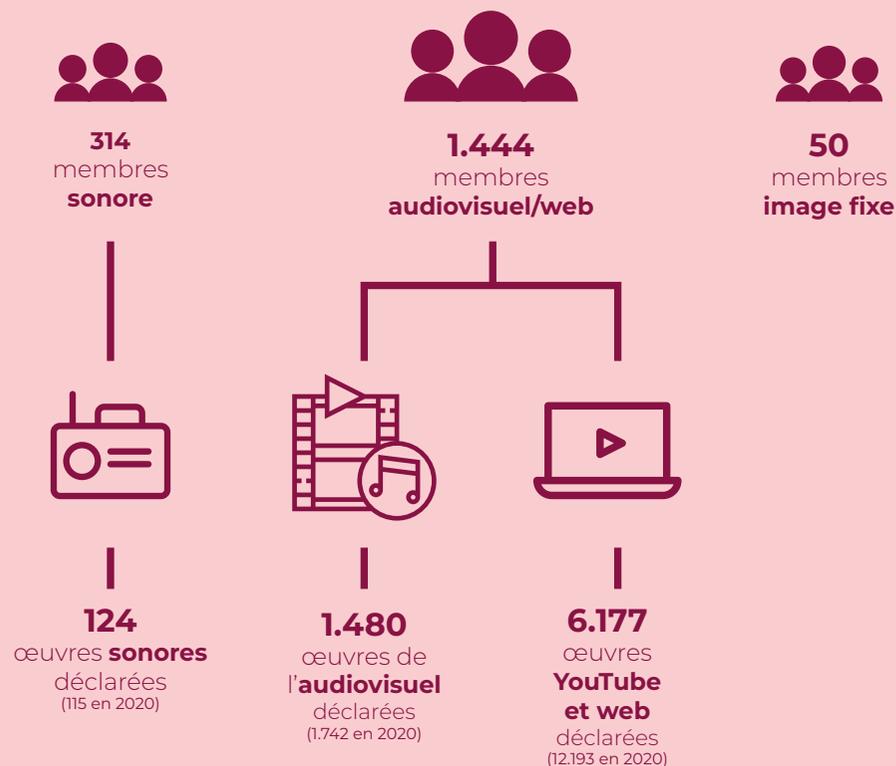


2.154
auteurs et autrices résidant en Belgique ont touché des droits pour l'exploitation de leurs œuvres en Belgique mais aussi à l'étranger.

Audiovisuel, radio, web et image fixe

Dans quels champs du répertoire audiovisuel nos membres sont-ils actif-ves ?

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.



Les perceptions sur les droits des œuvres diffusées et/ou copiées en Belgique auprès des opérateurs pour tous les membres de la Scam (résidant en Belgique, en France et au Canada)



Sur les 3.370.764 € répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique, le pourcentage par répertoire de l'Audiovisuel



Œuvres de l'écrit



1.772 membres
dans le répertoire
des œuvres de l'écrit



6.005
œuvres déclarées
(6.526 en 2020)

La reprographie compte
à elle seule **21.428** œuvres

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

La Scam a réparti **3.370.764 €** aux auteurs et autrices résidant en Belgique dont **1.006.844 €** aux auteurs et autrices littéraires résidant en Belgique (reprographie, prêt public, enseignement, copie privée numérique)

Le montant réparti est en hausse par rapport aux années précédentes car la Scam a accéléré le rythme des répartitions vu la difficulté des auteurs et autrices pendant la crise du Covid. Avant la crise sanitaire, la Scam effectuait 2 répartitions par an et depuis 2020, 5 répartitions par an pour les œuvres de l'écrit.

Les perceptions des droits des œuvres de l'écrit auprès des débiteurs en Belgique pour tou·tes les membres de la Scam en Belgique



Reprographie
1.133.101 €
(+ 6 % par rapport à 2020)



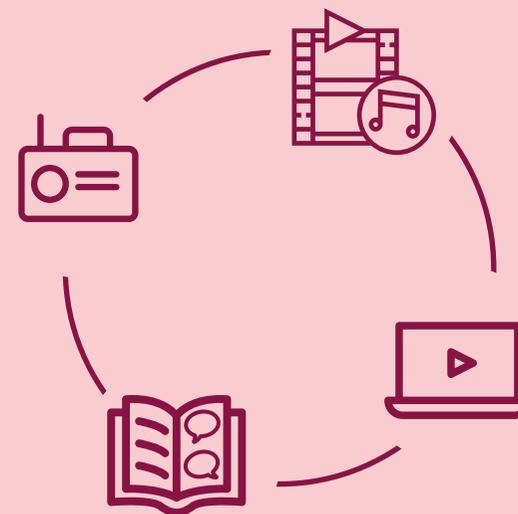
Prêt public
175.070 €
(- 54 % par rapport à 2020)



Enseignement
et recherche
251.962 €
(+ 11 % par rapport à 2020)



Copie privée
numérique
et littéraire
236.542 €



LA SCAM ET SES PARTENAIRES



PILEn

Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PILEn est porté depuis 2012 par l'asbl Bela en lien avec la Scam et des associations d'éditeurs et d'éditrices (ADEB, Les Éditeurs singuliers), libraires (SLFB) et bibliothécaires (APBFB, FIBBC). Cette plateforme interprofessionnelle propose accompagnement et soutien à tous les maillons de la chaîne du livre, en premier lieu desquels les auteurs et les autrices.

Le PILEn en 2021

Rencontres, débats et présentation de projets

Lors du festival Anima, le PILEn a organisé les 10^{es} Rencontres de la Webcréation, intitulées « Financer & développer un projet d'écriture hybride ». Modéré par Anne-Lise Remacle, l'événement a réuni Exaheva, Laurence Grun, Pierre Vanneste, Aurore Boraczek et Sacha Goerg autour de cette thématique. Les projets *Au dos des nuits* de Maxime Coton et *Monstruations* de Soline de Laveleye ont été présentés à cette occasion sur le site du PILEn. En 2021, le PILEn a aussi participé aux Assises européennes du livre de la Foire du Livre de Bruxelles en organisant une table ronde sur la politique du livre au prisme du territoire. En outre, deux autres tables rondes ont été programmées pendant l'année, sur le podcast et la newsletter.

Des formations de qualité aux formats variés

Cette année, neuf formations ont été organisées en ligne par le PILEn permettant aux professionnel·les du livre de mieux comprendre les métadonnées, de maîtriser des outils statistiques, de s'ouvrir à de nouveaux moyens de communication comme la newsletter et le podcast ou encore d'améliorer leurs stratégies marketing. Certaines ont été prolongées par des accompagnements personnalisés. Le public était composé de professionnel·les du livre, dont environ 12% d'auteurs et d'autrices.

Poursuite du chantier « Contrat de filière »

Le chantier de réflexion et de concertation sur le projet de Contrat pour la filière du livre s'est poursuivi grâce au soutien d'une bourse « Rayonnement Wallonie » de la Région wallonne. Plusieurs articles informatifs et entretiens rédigés par Anita Van Belle ont été mis en ligne sur le site pilen.be. Les résultats du sondage sur la structuration de filière, auquel plus de 100 acteurs et actrices du livre ont répondu, ont aussi été dévoilés. Ce travail s'est poursuivi à la fin de l'année et au début 2022 avec l'organisation de 4 séminaires « Livre et territoire » et d'un colloque interprofessionnel.

Le PILEn mobilisé face à la pandémie

Les mesures de soutien à la chaîne du livre proposées par le PILEn et adoptées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en mai 2020 ont été reconduites à l'identique en 2021. Le PILEn a poursuivi les missions qu'il avait déjà assurées dans ce cadre :

- la mise en place sur la plateforme prixdulivre.be d'un nouveau catalogue de titres éligibles à l'achat massif de livres belges francophones par des bibliothèques et des collectivités à des librairies indépendantes.
- Le PILEn a coordonné pour la deuxième année consécutive la campagne de promotion du livre belge francophone « Lisez-vous le belge ? ».

Coordination de la campagne « Lisez-vous le belge ? »

Lisez-vous

le belge ?

La campagne « Lisez-vous le belge ? » a eu lieu à nouveau du 1^{er} novembre au 6 décembre 2021. Cette opération coordonnée par le PILEn et organisée en collaboration avec 36 partenaires du secteur du livre a notamment permis de sensibiliser le grand public à l'édition « made in Belgium » et à la qualité des livres réalisés par des auteurs et des autrices belges.

10 illustrations et 10 textes poétiques ont été commandés à 20 auteurs et autrices suite à 2 appels à projet. Ces œuvres ont été mises en valeur sur les réseaux sociaux et figuraient aussi sur des sacs, cartes postales et marque-pages distribués abondamment. En 5 semaines, près de 90 événements ont été organisés en bibliothèques et en librairies indépendantes en Wallonie et à Bruxelles dans le cadre de l'opération, faisant ainsi rayonner les œuvres des auteurs et autrices belges et/ou édités en Belgique. Cette campagne sera reconduite en 2022 pour continuer à « faire ricocher la curiosité », comme le slogan de l'année passée y invitait !

—bela

Bela est un site qui promeut la création et ses métiers en Fédération Wallonie-Bruxelles via 3 actions concrètes :



La gestion d'un répertoire de fiches biographiques d'auteurs et autrices



L'alimentation hebdomadaire d'un webmagazine qui traite de la politique culturelle belge, des conditions de travail des créateurs et créatrices, des spécificités de certains métiers créatifs, etc.



Un annuaire de prestataires proposant des offres pro

Le public cible ?
Vous, membres de la Scam tous domaines confondus, vos pairs, vos partenaires du secteur culturel, vos publics.

« Un chouette podcast, bien monté. »

Alain Lallemand,
Le Soir

S'il ne fallait retenir qu'un seul grand projet Bela en 2021, c'est le lancement d'"Alinéas", un podcast d'Aurore Engelen en conversation avec des auteurs et autrices sur la place que l'écriture occupe dans leur vie.

Alinéas

Plutôt le matin ou pendant la nuit ? Avec de la musique ou dans le silence ? Devant son ordinateur ou dans un café sur un carnet ? Dans la douleur ou dans le plaisir ? Avec "Alinéas", l'objectif est de lever le voile sur le geste d'écrire, un acte profondément personnel et résolument mystérieux. À travers une série de conversations intimes, ce podcast tente de comprendre comment se pratique au quotidien un métier qui est aussi un art et qui dans l'imaginaire collectif relève parfois du souffle ou de l'inspiration.

« S'il était encore besoin d'en convaincre quiconque, "Alinéas" s'en fait le fabuleux avocat : écrire est un métier. »

Louise Van Brabant,
Karoo

Expressément lancé pendant la campagne « Lisez-vous le belge ? », ce podcast conversationnel est une façon de découvrir l'envers du décor de la littérature francophone de Belgique, et les spécificités du métier d'écrivain et écrivaine. Inaugurée avec Joëlle Sambu, Anne Herbauts, Céline Delbecq et Philippe Marczewski, la première saison d'"Alinéas" compte 4 épisodes d'environ 20 minutes.



ÉPISODE 1 -
Joëlle Sambu



ÉPISODE 2 -
Céline Delbecq



ÉPISODE 3 -
Philippe Marczewski



ÉPISODE 4 -
Anne Herbauts



Scannez ce QR code afin d'écouter l'un des 4 épisodes disponibles :



bela.be/alineas

MEDAA

Depuis son inauguration en 2018, la MEDAA c'est d'abord une vraie maison belge et européenne des auteurs et des autrices, un lieu unique avec des conditions d'accès privilégiées pour les créateurs et créatrices, et aussi pour leurs partenaires, professionnel·les de la culture et du droit d'auteur au sens large.

Avant la crise sanitaire, la MEDAA accueillait chaque mois 500 auteurs et autrices en moyenne, et une quarantaine d'événements : expositions, formations, ateliers, masters class, débats, conférences... Entre mars 2020 et juin 2021, les confinements successifs et les mesures réduisant les jauges et l'accueil du public ont temporairement stoppé cette dynamique et conduit à une utilisation des espaces en dents de scie. L'équipe de la MEDAA a tout mis en œuvre pour continuer à abriter ponctuellement, et parfois de manière hybride, rendez-vous, réunions et événements en comité réduit.

Le 1^{er} mai a marqué la réouverture plus large de la MEDAA au public, symboliquement d'abord, avec une action dans ses espaces extérieures en soutien au mouvement Still Standing for Culture.

Le mois de juin a vu l'accueil de l'exposition « Lisez-vous le belge ? » pour plusieurs mois, l'organisation de plusieurs événements et surtout le retour dans les espaces de coworking de la MEDAA, particulièrement les box, d'une centaine d'auteurs et d'autrices en moyenne par mois.

La MEDAA c'est aussi un lieu de collaboration et de mutualisation des espaces et des ressources pour de nombreuses associations professionnelles belges et européennes qui y ont un bureau à l'année. Le centre d'affaires a pu maintenir son activité en 2021 et même accueillir deux nouvelles structures : Unie van Regisseurs, l'association néerlandophone des réalisateurs de films et The GreenShot, une start-up spécialisée dans la mesure

de l'empreinte carbone du monde du cinéma. Outre la Scam, la SACD, la SOFAM, deAuteurs, l'asbl Bela, la SAA et l'IFRRO, occupants « historiques » du 85 et du 87 de la rue du Prince royal, la MEDAA abrite également la FERA (Federation of European Film Directors), le PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), EVA (European Visual Artists), le Club de l'Histoire, le SLFB (Syndicat des Libraires francophones de Belgique), le collectif de photographes MAPS et IMAGO (International Federation of Cinematographers).

De nombreuses associations professionnelles y ont également leur siège social : ASA (Association des Scénaristes de l'Audiovisuel), ARRF (Association des Réalisateurs et Réalisatrices francophones), ASAR (Association des Auteur·rices, réalisateur·rices et producteur·rices Radio), CEATL (Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires), Pen Club Belgique, RAC (Fédération professionnelle du secteur chorégraphique), DLF (Diversité linguistique et langue française), Traductiv et la fédération ProSpere.

16 associations professionnelles belges et européennes ont leur bureau à la MEDAA, 9 y ont en outre leur siège social



Venir travailler à la MEDAA, ou y organiser un événement, comment ça fonctionne ?

Rendez-vous à la MEDAA, une maison lumineuse, conviviale et ouverte pour venir travailler seul·e ou à plusieurs, pour boire un café, se rencontrer, se former, s'informer, se mobiliser...

LE CAFÉ



Gratuit et ouvert à tou·tes sans rendez-vous !

COWORKING / BOX



Gratuit sur réservation préalable. Réservé aux auteurs et autrices membres de la Scam, de la SACD, de deAuteurs et de la SOFAM.

PREMIÈRE



Un tarif spécial de 100€ HT pour la présentation publique d'une œuvre est proposé aux auteurs et autrices : de 12h à 14h ou de 18h à 20h, du lundi au vendredi. La salle Première peut être louée par demi-journée ou journée par ailleurs. Un tarif spécial est prévu pour les auteurs et autrices.

Horaires d'ouverture du public : du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les horaires peuvent être élargis en soirée et le week-end dans le cadre de la location des espaces.

Une équipe de 4 personnes à votre service !



RAPPORT DE GESTION

Sommaire

1.	Structure juridique et gouvernance de la Scam	p53
2.	Rémunérations des personnes gérant la succursale	p53
3.	Représentation de la Scam en Belgique	p54
4.	Informations sur le coût de la gestion des droits et des services	p55
5.	Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente	p57
6.	Application des barèmes de répartition	p58
7.	Contrôle des activités et des comptes	p59
8.	Principaux risques auxquels la société est confrontée	p60
9.	Autres informations	p61
10.	Principaux indicateurs	p62

1. Structure juridique et gouvernance de la Scam

La Scam est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile. Elle est dotée en France d'un Conseil d'administration et d'une Commission de surveillance élus par l'Assemblée générale des membres, et de deux co-gérances, le Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale, cette dernière étant nommée par le Conseil d'administration.

La succursale belge est dotée d'un Comité belge, où siègent 12 membres élu-es par les membres résidant en Belgique, et d'une Délégation générale, désignée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité belge, consulté par la Direction générale.

Le Délégué général rend compte au Comité belge et au Directeur général. Il peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet social de la Scam sur le territoire belge, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à d'autres instances, telles que l'Assemblée générale, le Conseil d'administration ou le Comité belge. Les rapports annuels sont également soumis à l'approbation des auteurs et autrices résidant en Belgique.

2. Rémunérations des personnes gérant la succursale

Le rapport de gestion doit mentionner des informations concernant la somme totale de la **rémunération** versée au cours de l'année précédente aux personnes gérant les activités de la société, ainsi que les **autres avantages** qui leur ont été octroyés. Cette obligation ne s'applique qu'**aux activités exercées sur le territoire belge**.

Les personnes gérant en Belgique les activités de la succursale sont les membres du Comité belge ainsi que le Délégué général. Le montant brut qui leur a été versé en 2021, toutes charges comprises, s'élève à **99.597 €**.

3. Représentation de la Scam en Belgique

Les participations de la Scam en Belgique sont les suivantes :

REPROBEL: 7 parts de 250€

AUVIBEL: 1 part de 2.500€

SAA: 10 parts de 500€

SAGEL: 4.999 parts de 2,4789€

Elle siège également dans les conseils d'administration d'Auvibel (elle est représentée au Collège des auteurs), de Reprobel (elle est représentée au Collège des auteurs) et à l'Assemblée générale de la SAA.

La Scam est reconnue comme fédération professionnelle, et à ce titre est représentée dans plusieurs instances d'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle a des liens associatifs avec la fédération Pro Spere et l'asbl Bela.

4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

Dépenses et budget 2021

Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association

Le budget général de la Scam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La Scam développe de **nombreux services de type « associatif »** : conseils juridiques aux membres et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, **dans son budget révisé pour l'année 2021**, la somme de **1.264.697 €** de dépenses nettes globales pour la Scam en Belgique (hors Action culturelle), dont 65 % en frais de personnel.

Le montant des dépenses s'élève en définitive à 1.298.077 €.

Au 31 décembre 2021, le personnel à charge de la Scam se composait de **6,9 ETP** (équivalents temps plein), **répartis sur 8 personnes**.

En Belgique, **le ratio de frais de fonctionnement atteint 14,47 % en 2021**. La méthode de calcul de ce taux s'effectue par le rapport des charges nettes de l'exercice (hors Action culturelle et contribution au fonds organique) sur la moyenne des perceptions des 3 dernières années. Si les encaissements diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que les frais ne soient pour autant plus importants.

Détails du calcul du ratio de frais de fonctionnement :

Charges nettes (hors Action culturelle)	1.298.077
- déduction contribution au fonds organique	-19.273
Total charges nettes	1.278.804 (1)
<hr/>	
Perceptions Scam Belgique (après partages)	9.263.115
Répartitions droits étrangers venant du siège	927.521
Répartitions deAuteurs (brut fiscal)	-466.019
Total perceptions	9.724.616
Moyenne des perceptions 2019-2021	8.839.673 (2)
<hr/>	
Ratio de frais	14,47 % (1) / (2)

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la Scam en France, disponible pour tou-tes les auteurs et autrices sur le site www.scam.fr.

Financement des coûts de fonctionnement

Sur base du compte de gestion du siège, les ressources totales (hors Action culturelle) se ventile de la façon suivante :

- retenue statutaire sur les droits : 85,7 %
- produits financiers : 4,5 %
- autres produits d'exploitation et divers : 9,8 %

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs et autrices.

Financement de l'Action culturelle

Rappelons ici que l'Action culturelle de la Scam dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25 % de ses perceptions sur la copie privée.

5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Elles doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

Les **droits perçus non encore répartis** (i.e. droits en attente de partage et/ou en réserves) s'élèvent à 2.302.744 €. Il s'agit principalement de sommes perçues pour les droits de l'écrit (reprographie, prêt public, et enseignement et recherche) en attente de partage entre la Scam et la SACD sur base des données pertinentes.

Les **droits répartis non encore payés** s'élèvent à 184.391 € (droits de l'écrit principalement). Il s'agit dans la plupart des cas de retours de paiement suite à des comptes bancaires clôturés, des adresses erronées ou des auteurs disparus. Ces droits, pour un total modeste, font néanmoins l'objet de révision régulière afin de les adresser aux auteurs et autrices.

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la direction financière et le commissaire aux comptes.

6. Application des barèmes de répartition

Répartition des droits de prêt public

Répartition au titre de 2019

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 10 €
- utiliser une clé de partage par support de 93,02 % pour les livres et de 98% pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).
- affecter 10 % des droits au fonds d'Action culturelle

Par ailleurs, le Comité a décidé d'affecter au prêt public 2019 les réserves de prêt public au titre de 2004 à 2009 perçues cette année.

Répartition des droits de reprographie

Répartition au titre de 2020

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 50 €.

Par ailleurs, le Comité a décidé d'affecter 10 % des perceptions reprographie à des fins d'actions culturelles.

Répartition au titre de 2014

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5 €.

Vu la modicité des montants à répartir au titre des années 2011 à 2013, il a été décidé d'affecter ces montants à l'année 2014.

Répartition au titre de 2015

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5 €.

Répartition des droits d'enseignement et recherche scientifique

Répartition au titre de 2020

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 25 €.

Le Comité a aussi décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Par ailleurs, étant donné que cette licence légale peut comprendre, outre les photocopies, également les impressions, les scans, les reproductions numériques et les communications via un réseau sécurisé, il a été décidé, conformément au barème, de prendre une réserve de 5 % sur les montants à répartir.

Répartition du CALP (copie privée des œuvres littéraires et des œuvres d'art graphique et plastique)

Répartition au titre de 2019

Le Comité a décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Répartition des droits audiovisuels

Le Comité belge a également appliqué provisoirement dans l'attente de la documentation complète une augmentation de la part réservée à Auvio dans le cadre de l'application du contrat RTBF, vu le nombre croissant de captations prévues et d'œuvres belges mises en ligne en cette période de pandémie. Le tarif provisoire de la RTBF Télévision et Radio a donc été fixé sur base de la rémunération globale diminuée de 10 %.

7. Contrôle des activités et des comptes

La transparence de la société est garantie

Tout est mis en œuvre pour assurer la légalité et la **transparence dans la gestion des droits**, tant sur les plans national qu'international.

Le **Comité belge**, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu·es par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au Délégué général et à ses collaborateur·trices.

S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions très strictes dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie :

economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droits-de-pi/droits-dauteur-et-droits/les-droits-dauteur

8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Dans un contexte d'évolution constante des conditions de création des œuvres et de leurs modes d'exploitations, de mutation de l'économie générale de ce secteur et d'inflation des dispositions légales et réglementaires relatives à la création et à la gestion collective, la Scam est tenue d'adapter en permanence son organisation et ses méthodes de gestion afin de mener à bien ses missions statutaires. Ces évolutions permanentes de son environnement rendent son activité sujette à des risques susceptibles de perturber son bon fonctionnement (risques informatiques, opérationnels, concurrentiels, juridiques, économiques, financiers, ressources humaines, etc.).

Le Conseil d'administration et le Directeur général déterminent et mettent en œuvre les actions et mesures préventives et/ou curatives nécessaires au traitement de ces risques. Ces mesures sont proportionnées à la gravité des risques et des dommages encourus.

La crise sanitaire, qui semble s'alléger, présente néanmoins un risque majeur de perte de perception. Elle comporte aussi des risques pour le personnel, des mesures strictes de télétravail ont été prises, ainsi que l'arrêt ou la régulation stricte des réunions internes et externes. La Scam applique les règles légales en la matière.

La Scam est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble. La Scam a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles sur le principe d'une autorisation à demander par Telenet, sauf cas que cette dernière ne démontre pas à ce stade de la procédure. De plus la loi a été modifiée et la directive Sat/cab également, dans un sens qui assure une meilleure sécurité juridique à nos droits.

Le litige est toutefois réduit puisque la Scam a trouvé un accord partiel avec Telenet pour la moitié environ des chaînes de TV retransmises et concernées par le litige. Telenet a aussi fait offre de rémunération pour l'ensemble de sa distribution à dater de juillet 2019. Ce qui réduit encore très significativement le risque, vis-à-vis de Telenet mais également vis-à-vis des autres distributeurs.

Les évolutions et négociations en cours sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires en audiovisuel, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

9. Autres informations

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021 qui serait de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui sont présentés.

Recherche et développement

Pas d'activité particulière à mentionner.

10. Principaux indicateurs

Tableau de l'article 23 (AR 25/04/2014)

PARTIE 1 : DROITS

A. Droits perçus	9.724.616
Audiovisuel	3.009.087
Câble	4.695.646
Copie privée	577.232
Reprographie	1.078.870
Enseignement et recherche	251.962
Prêt public	111.683
Droit de suite	136

Selon la définition du SPF Économie utilisée pour le calcul de la contribution au fonds organique i.e. inclut les répartitions des droits étrangers venant du siège et exclut les répartitions deAuteurs (brut fiscal)

B. Retenue statutaire	100.858
Reprographie	30.214
Enseignement et recherche	37.803
Prêt public	32.841

Sur base uniquement du compte de résultat de la succursale

C. Produits financiers	0
-------------------------------	----------

D. Droits en attente de perception	200
---	------------

Sur base uniquement des droits facturés au cours de l'année

E. Droits perçus répartis	8.670.277
Audiovisuel	2.547.586
Câble	4.695.646
Copie privée	577.232
Reprographie	471.681
Enseignement et recherche	0
Prêt public	377.997
Droit de suite	136

Selon la définition du SPF Économie où les droits payés correspondent aux montants mis en répartition au siège Informations A à E : un seul type d'utilisation (le mode d'exploitation est la ventilation la plus détaillée)

F. Droits perçus non encore répartis (dettes)	13.857.170
--	-------------------

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

Droits perçus à répartir non réservés	13.857.170		
Ventilation (*)	< 2020	2020	2021
Audiovisuel	1.037.636	440.277	1.624.382
Câble	3.833.588	1.128.856	1.888.805
Copie privée	526.084	369	0
Reprographie	1.216.237	242.127	69.478
Enseignement et recherche	110.121	194.727	126.523
Prêt public	1.416.791	0	0
Droit de suite			1.168

() par année d'exploitation (information sur l'année de perception non disponible)*

Droits perçus à répartir réservés	0
-----------------------------------	---

G. Droits perçus répartis en attente de paiement (dettes)	1.882.935
--	------------------

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

Ventilation (*)	< 2020	2020	2021
Audiovisuel	609.683	60.062	6.963
Câble	587.469	243.397	4.015
Copie privée	191.717	6.822	1.778
Reprographie	81.111	12.792	8.193
Enseignement et recherche	3.512	2.324	0
Prêt public	44.434	7.308	10.109
Droit de suite	1.245		

() par année d'exploitation (information sur l'année de perception non disponible)*

H. Sommes non répartissables	0
-------------------------------------	----------

PARTIE 2 : FRAIS DE GESTION

A. Total des frais (*) 1.394.477

() inclut dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique
La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)
Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)*

Audiovisuel	431.493
Câble	673.340
Copie privée	82.773
Reprographie	154.706
Enseignement et recherche	36.131
Prêt public	16.015
Droit de suite	19

B. Frais nets de gestion () 1.278.804**

*(**) hors dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique
La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)
Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)*

Audiovisuel	395.700
Câble	617.486
Copie privée	75.907
Reprographie	141.873
Enseignement et recherche	33.133
Prêt public	14.686
Droit de suite	18

C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice 13,15 %





La Scam
à la Maison européenne
des Auteurs et des Autrices
Rue du Prince royal 85-87
1050 Bruxelles

www.scam.be

 Scam.Be

 @Scam_Be

 @Scam_be

 Scam.be